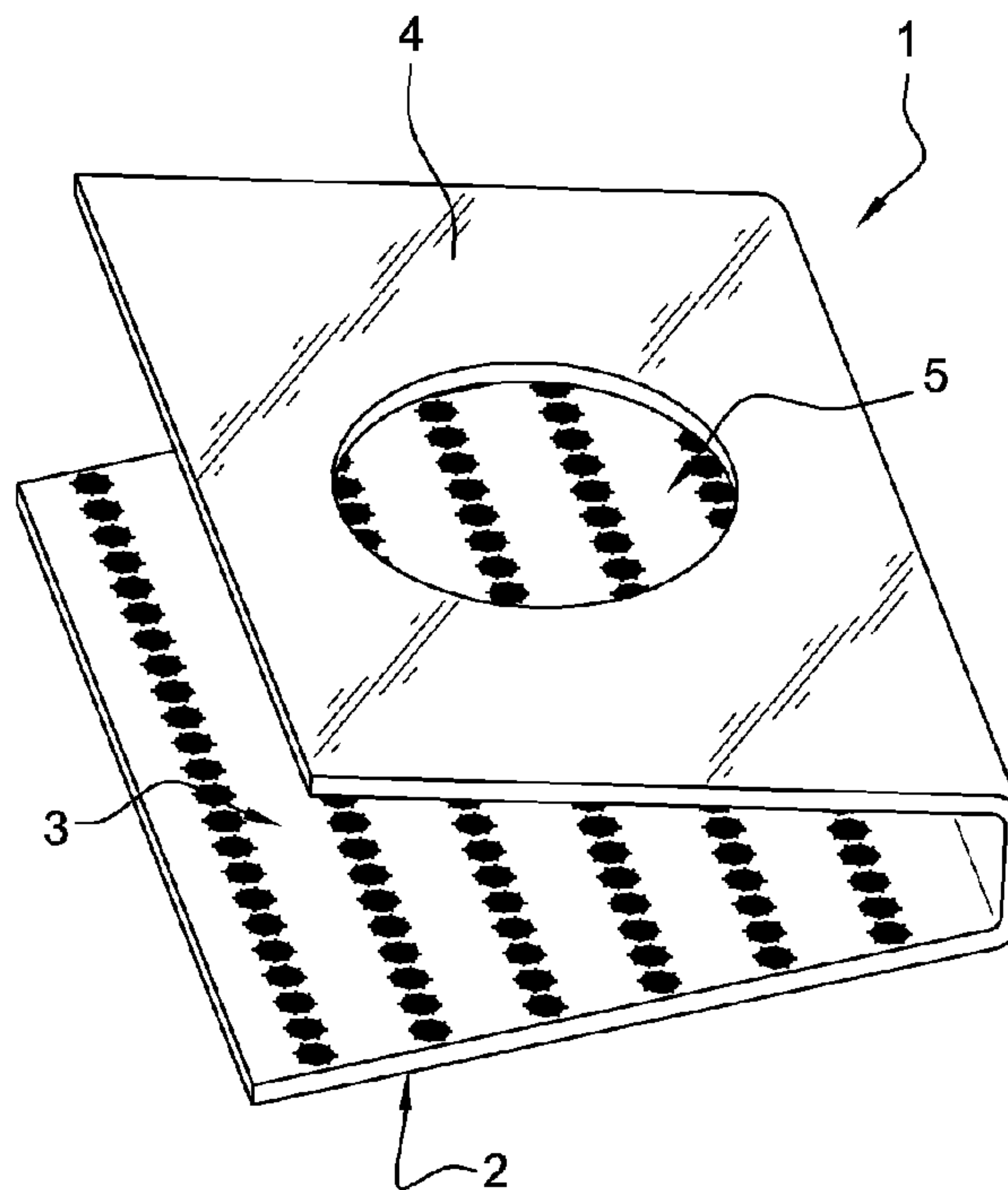




(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2009/05/15
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2009/12/23
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2016/08/23
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2010/11/23
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2009/050906
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2009/153472
 (30) Priorité/Priority: 2008/06/12 (FR0853897)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *G01M 11/02* (2006.01)
 (72) Inventeurs/Inventors:
 NADOLNY, CAROLE, FR;
 TANTIN, SYLVIE, FR
 (73) Propriétaire/Owner:
 ESSILOR INTERNATIONAL (COMPAGNIE GENERALE
 D'OPTIQUE), FR
 (74) Agent: FOURNIER, CLAUDE

(54) Titre : DISPOSITIF DE DEMONSTRATION ET DE TEST DES QUALITES COSMETIQUES D'UNE LENTILLE
 OPHTALMIQUE
 (54) Title: DEVICE FOR DEMONSTRATING AND TESTING THE COSMETIC QUALITIES OF AN OPHTHALMIC LENS



(57) Abrégé/Abstract:

L'invention concerne un dispositif de démonstration et de test des qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique par visualisation, comportant une paroi d'appui (2) sur une surface fixe pourvue, sur sa face opposée, d'une cible de visualisation (3) et d'une paroi de support (4) de ladite lentille. Cette dernière est à une distance comprise entre 20 et 50 millimètres de ladite face de ladite paroi d'appui (2) pourvue de la cible. Selon l'invention, ce dispositif est constitué d'une pièce support (1) constituée d'un profil de section en U formant par ses branches ladite surface d'appui (2) et ladite paroi de support (4), cette dernière étant pourvue d'au moins un orifice (5) de dimension inférieure à celle de ladite lentille et ladite surface d'appui et ladite surface de support étant inclinées l'une par rapport à l'autre d'un angle compris entre 0° et 25°.

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
23 décembre 2009 (23.12.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/153472 A3

- (51) Classification internationale des brevets :
G01M 11/02 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2009/050906
- (22) Date de dépôt international :
15 mai 2009 (15.05.2009)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0853897 12 juin 2008 (12.06.2008) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
ESSILOR INTERNATIONAL (Compagnie Générale d'Optique) [FR/FR]; 147, rue de Paris, F-94220 Charenton Le Pont (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) :
NADOLNY, Carole [FR/FR]; c/o Essilor International, 147, Rue de Paris, F-94220 Charenton-le-pont (FR).
TANTIN, Sylvie [FR/FR]; c/o Essilor International, 147, Rue de Paris, F-94220 Charenton-le-pont (FR).
- (74) Mandataires : **LENNE, Laurence** et al.; Feray Lenne Conseil, 39-41, Avenue Aristide Briand, F-92163 Antony Cedex (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : DEVICE FOR DEMONSTRATING AND TESTING THE COSMETIC QUALITIES OF AN OPHTHALMIC LENS

(54) Titre : DISPOSITIF DE DEMONSTRATION ET DE TEST DES QUALITES COSMETIQUES D'UNE LENTILLE OPHTHALMIQUE

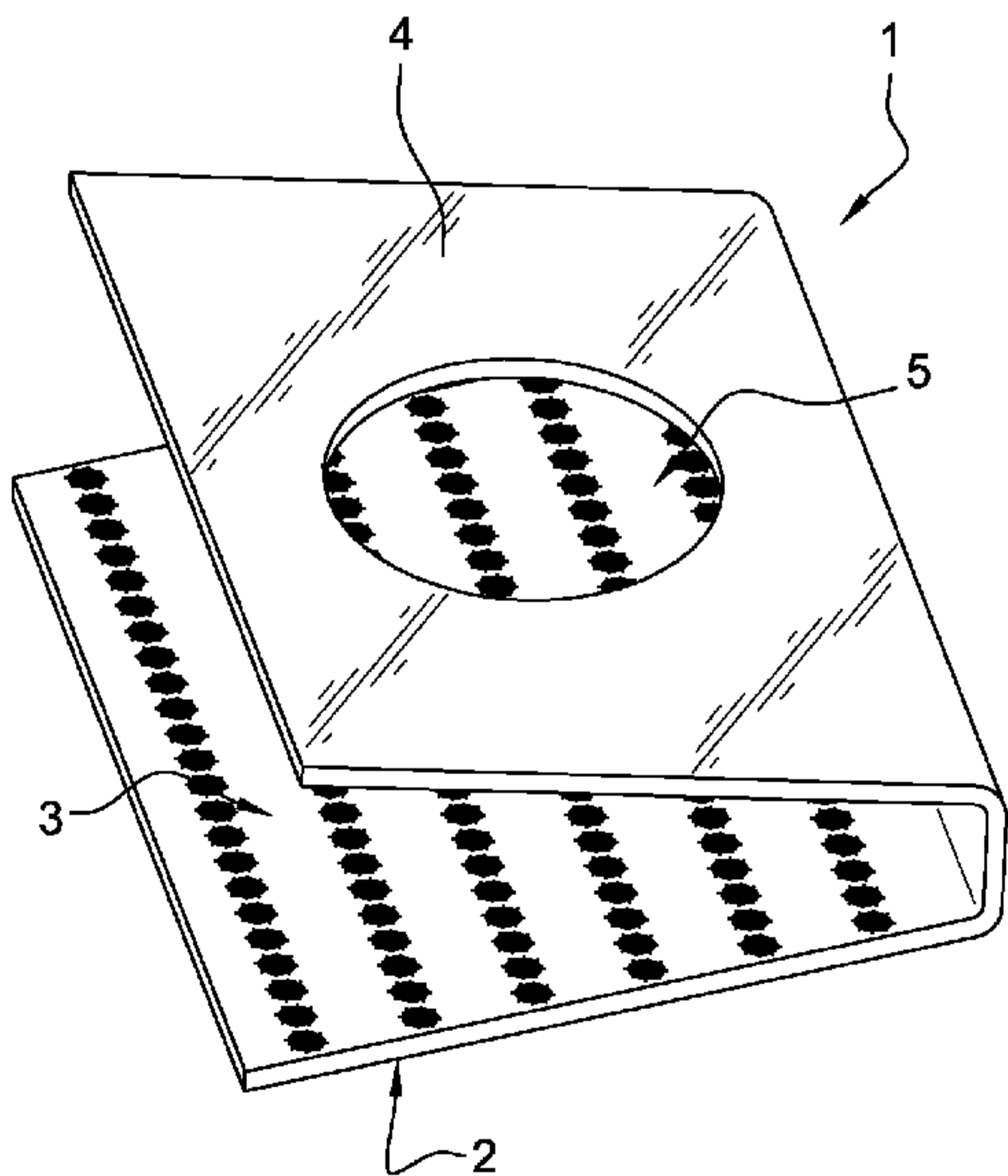


Fig. 1

(57) Abstract : The invention relates to a device for demonstrating and testing the cosmetic qualities of an ophthalmic lens by viewing, comprising a placement wall (2) for placing on a fixed surface, provided, on its non-placement side, with a viewing target (3) and with a mounting wall (4) for said lens arranged at a distance of between 20 and 50 millimetres from said face of said placement wall (2) on which the target is located. According to the invention, this device consists of a mounting part (1) consisting of a U-section profile whose arms form said placement surface (2) and said mounting wall (4), the latter being provided with at least one hole (5) smaller than said lens and said placement surface and said mounting surface being inclined with respect to each other at an angle of between 0° and 25°.

(57) Abrégé : L'invention concerne un dispositif de démonstration et de test des qualités cosmétiques d'une lentille ophthalmique par visualisation, comportant une paroi d'appui (2) sur une surface fixe pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation (3) et d'une paroi de support (4) de ladite lentille dispose une distance comprise entre 20 50 millimètres de ladite face de ladite paroi d'appui (2) pourvue de la cible. Selon l'invention, ce dispositif est constitué d'une pièce support (1) constituée d'un profil de section en U formant par ses branches ladite surface d'appui (2) et ladite paroi de support (4), cette dernière tant pourvue d'au moins un orifice (5) de dimension inférieure à celle de ladite lentille et ladite surface d'appui et ladite surface de support tant inclinées l'une par rapport à l'autre d'un angle compris entre 0° et 25°.

WO 2009/153472 A3



Publiée :

- *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)*
- *sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport (règle 48.2.g)*

(88) Date de publication du rapport de recherche internationale :

18 février 2010

DISPOSITIF DE DEMONSTRATION ET DE TEST DES QUALITES COSMETIQUES D'UNE LENTILLE OPHTALMIQUE

L'invention concerne un dispositif de démonstration et de test des
5 qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique.

Les qualités cosmétiques d'une lentille sont en particulier relatives à la
résistance à l'abrasion, à l'absence de rayures suite à un traitement spécifique,
à l'absence de coloration du matériau et/ou du traitement anti reflet.

Il est connu d'évaluer le niveau cosmétique d'une lentille en regardant
10 au travers de cette lentille un tube néon. Cependant un tel procédé exige un œil
averti, afin d'obtenir un résultat fiable.

Par ailleurs, le document de brevet US 1 336 040 décrit un dispositif de
test d'une lentille ophtalmique, comportant une paroi d'appui sur une surface
fixe pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation et une
15 paroi de support de la lentille disposée à une distance d'environ 40 millimètres
de la face de ladite paroi d'appui pourvue de la cible.

Ce dispositif connu ne convient pas à la démonstration et au test des
qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique.

Ce type de dispositif à section en V comporte une paroi de support qui
20 est incliné d'un angle de 45° par rapport à la paroi d'appui et donc à la cible de
visualisation. Il en résulte un grand champ d'observation et une distance entre la
lentille et la cible importante et non constante. L'observateur est donc
systématiquement peu concentré sur une évaluation de qualités de la lentille.

Par ailleurs, un tel agencement génère une ombre gênante pour
25 l'observation, de la paroi de support. L'inégalité de contraste de l'ombre est
également gênante, elle est projetée sur la cible et l'observateur a tendance à
diriger le regard en conséquence.

Enfin, un tel dispositif entraîne, lorsque l'observateur regarde la cible à
travers la lentille, un effet de perspective qui déforme la vision des motifs de
30 cette cible.

L'invention propose un dispositif de démonstration et de test des qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique qui soit simple à utiliser, qui puisse servir tout autant de démonstrateur pour opticiens que de matériel d'instrumentation et qui puisse être utilisé aisément par une personne
5 béotienne. Ce dispositif résout les problèmes évoqués plus haut.

Pour ce faire, l'invention propose un dispositif de démonstration et de test des qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique par visualisation, comportant une paroi d'appui sur une surface fixe pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation et une paroi de support de ladite lentille
10 disposée à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres de ladite face de ladite paroi d'appui pourvue de la cible, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une pièce support constituée d'un profilé de section en U formant par ses branches ladite surface d'appui et ladite paroi de support, cette dernière étant pourvue d'au moins un orifice de dimension inférieure à celle de ladite lentille
15 et ladite surface d'appui et ladite surface de support étant inclinées l'une par rapport à l'autre d'un angle compris entre 0° et 25°.

L'inclinaison relativement faible de la paroi de support par rapport à la paroi d'appui permet d'éviter également une différence de perception de la qualité cosmétique entre le haut de la lentille et le bas de la lentille.

20 Cette faible inclinaison assure également une moindre sensibilité à l'éclairage ambiant et des effets d'ombre de la paroi de support sur la cible.

Selon un mode de réalisation préféré, ladite pièce de support est en matière plastique transparente.

De préférence, ladite paroi de support est revêtue extérieurement d'un
25 revêtement noir et mat.

Ladite paroi de support peut être inclinée par rapport à ladite paroi d'appui.

Ladite distance est de préférence d'environ 25 millimètres.

De préférence, ledit orifice est circulaire.

30 Ladite lentille peut être fixée à ladite paroi de support.

L'invention concerne en particulier un tel dispositif de démonstration et de test de l'abrasion d'une lentille ophtalmique par visualisation, caractérisé en ce que la cible présente un fond blanc et mat et des motifs noirs et mats.

De préférence, la surface visualisée de la cible comporte sensiblement
5 20 à 45% de motifs noirs.

Avantageusement, lesdits motifs présentent un espace blanc entre eux.

La cible peut être une échelle d'acuité, notamment une échelle de Parinaud.

L'invention concerne l'utilisation d'un tel dispositif, comportant un dit
10 orifice, caractérisé en ce qu'elle consiste à considérer une dite lentille sensiblement centrée sur le dit orifice et à visualiser la cible.

L'invention concerne l'utilisation d'un tel dispositif, comportant deux
dits orifices, pour démontrer et tester les qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique, caractérisé en ce qu'elle consiste à considérer une dite lentille de
15 référence sensiblement centrée sur l'un des dits orifices et à considérer une dite lentille à tester sensiblement centrée sur l'autre des dits orifices, à regarder successivement la cible au travers de chaque lentille et à déterminer la qualité de ladite lentille testée, par considération de l'image visualisée.

De préférence, pour démonstration et test de l'abrasion d'une lentille,
20 ladite lentille de référence et ladite lentille à tester ont subi un même test d'abrasion.

L'invention concerne l'utilisation d'un tel dispositif, comportant deux
rangées parallèles de n dits orifices, pour démontrer et tester les qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique, caractérisé en ce qu'elle consiste à
25 considérer n dites lentilles de référence classées, sensiblement centrées sur les dits orifices d'une rangée et à poser une dite lentille testée sensiblement centrée sur les dits orifices de l'autre rangée, à regarder successivement la cible au travers de chaque lentille et à déterminer la lentille de référence correspondant à la lentille testée, par comparaison de l'image visualisée.

De préférence, ladite visualisation est effectuée en vision de près par un
30 observateur humain.

Avantageusement, chaque dite lentille est de puissance nulle.

L'invention est décrite ci-après plus en détail à l'aide de figures ne représentant que des modes de réalisation préférés.

La figure 1 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation
5 d'un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention.

La figure 2A et 2B sont des vues en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention.

La figure 3 est une vue en perspective d'un troisième mode de réalisation d'un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention.

10 Les figures 4A à 4C sont des vues de différentes cibles de visualisation pour la réalisation d'un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention.

Selon le premier mode de réalisation, illustré sur la figure 1, un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention comporte une
15 pièce support 1 comportant une paroi d'appui 2 sur une surface fixe horizontale pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation 3 et d'une paroi de support 4 d'une lentille, disposée à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres au-dessus de la face de la paroi d'appui pourvue de la cible 3 et pourvue d'un orifice 5 de dimension inférieure à celle de la lentille testée.

20 La paroi de support 4 est ici légèrement inclinée par rapport à un plan horizontal, mais peut également être parallèle à la paroi d'appui 3 en utilisant une base inclinée de support. Cette inclinaison est inférieure à 25° , afin de permettre à l'observateur d'avoir une posture confortable et de s'affranchir des reflets parasites dus à l'éclairage.

25 La paroi de support 4 est revêtue extérieurement d'un revêtement noir et mat, par exemple de la feutrine.

Ce dispositif est destiné à la démonstration ou au test d'une lentille finie et l'orifice 5 est circulaire.

Un mode d'utilisation de ce dispositif est le suivant.

30 Une lentille est posée ou fixée sur la paroi de support 4, sensiblement centrée sur l'orifice 5, et une personne regarde la cible 3 au travers de la

lentille. Selon la vision de la cible, la qualité cosmétique de la lentille peut être constatée.

Selon le deuxième mode de réalisation, illustré sur les figures 2, un dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention comporte une
5 pièce support 1 comportant une paroi d'appui 2 sur une surface fixe horizontale pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation 3 et d'une paroi de support 4 de lentilles, disposée à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres au-dessus de la face de la paroi d'appui pourvu de la cible 3 et
10 pourvue de deux orifices 5A et 5B de dimension inférieure à celle des lentilles testées.

La paroi de support 4 est ici légèrement inclinée par rapport à un plan horizontal, afin de faciliter l'observation, mais peut également être parallèle à la paroi d'appui 3, en utilisant une base inclinée de support. Cette inclinaison est inférieure à 25°, afin de permettre à l'observateur d'avoir une posture
15 confortable et de s'affranchir des reflets parasites dus à l'éclairage.

Ce dispositif est destiné à la démonstration ou au test d'une lentille finie et les orifices 5A et 5B sont circulaires.

Un mode d'utilisation de ce dispositif est le suivant.

Comme illustré sur la figure 2B, une lentille de référence LR est posée
20 ou fixée sur la paroi de support 4 sensiblement centrée sur l'un des orifices 5A et une lentille à tester L est posée ou fixée sur la paroi de support 4 sensiblement centrée sur l'autre des orifices 5B. Les deux lentilles LR et L diffèrent par leur substrat ou par leurs revêtements. Elles ont ensuite subi le même test d'abrasion.

25 L'abrasion des lentilles peut notamment être réalisée au moyen d'un test de résistance à l'abrasion de type BAYER ISTM modifié. Ce test consiste à agiter simultanément un verre échantillon et un verre étalon d'un mouvement alternatif déterminé dans un bac contenant une poudre abrasive de granulométrie définie à une fréquence de 100 cycles/minute pendant 2 minutes.
30 L'abrasion s'effectue sur 600 cycles en utilisant approximativement 1 kg d'alumine (oxyde d'aluminium Al_2O_3) ZF 152412 fournie par la société Ceramic

Grains (anciennement Norton Materials, New Bond Street, PO Box 15137 Worcester, Mass. 01615-00137). Le niveau d'abrasion peut aussi être ajusté en modifiant le nombre de cycles ou la masse d'alumine utilisée.

Une personne regarde successivement la cible de visualisation au travers
5 de ces deux lentilles LR, L et détermine la qualité de la lentille testée L. Dans cet exemple représenté, il apparaît que la vision au travers de la lentille testée présente un meilleur contraste et que cette lentille testée L est de qualité cosmétique supérieure à celle de la lentille de référence LR.

Selon le troisième mode de réalisation, illustré sur la figure 3, un
10 dispositif de démonstration et de test conforme à l'invention comporte une pièce support 1 comportant une paroi d'appui 2 sur une surface horizontale pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible 3 et d'une paroi de support 4
d'une lentille disposée à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres au-
dessus de la face de la paroi d'appui pourvu de la cible 3 et pourvue de dix
15 orifices 5A à 5E, 6A à 6E, disposés en deux rangées et de dimension inférieure à celle des lentilles testées.

La paroi de support 4 est ici parallèle à la paroi d'appui 3 mais peut être également légèrement inclinée par rapport à un plan horizontal.

Ce dispositif est destiné à la démonstration ou au test d'une lentille finie
20 et les orifices sont circulaires.

Le mode d'utilisation de ce dispositif est le suivant.

Cinq lentilles de référence classées sont posées ou fixées sur la paroi de support 4, sensiblement centrées sur les orifices 5A à 5E de la première rangée. Ces lentilles peuvent notamment être identiques tant par leur substrat que par
25 leurs revêtements et sont ensuite abrasées uniformément sur un diamètre supérieur ou égal à celui de l'orifice. L'abrasion des lentilles peut notamment être réalisée au moyen d'un test de résistance à l'abrasion de type BAYER ISTM en modifiant le nombre de cycles et/ou la masse d'alumine utilisée afin d'obtenir un niveau d'abrasion différent pour chaque lentille de référence.

30 Une lentille testée est alors posée sensiblement centrée sur les différents orifices 6A à 6E de l'autre rangée et une personne regarde la cible au

travers de ces lentilles et, par comparaison, détermine la lentille de référence correspondant à la lentille testée, et donc sa classe de qualité cosmétique.

Il va de soi que dans cet exemple il est réalisé deux rangées de cinq orifices, mais que ce nombre n peut être choisi selon le besoin et de degré de finesse du test. De même, le niveau d'abrasion de chacune des lentilles de référence peut être ajusté selon le besoin et le degré de finesse du test.

Comme il a déjà été précisé, de tels dispositifs sont destinés à la démonstration et au test de lentilles ophtalmiques finies. Le diamètre des orifices 5 est donc choisi sensiblement égal à 50 millimètres, correspondant au diamètre abrasé de telles lentilles. La distance entre orifices 5, lorsque le dispositif en comporte plusieurs, est de l'ordre de 25 millimètres, afin que les lentilles puissent être centrées sur les orifices 5 tout en restant relativement proches l'une de l'autre, afin de faciliter leur observation et comparaison.

La pièce support 1, dont la section est en U, peut être fabriquée en matière plastique transparente, par exemple en Plexiglas ou en polycarbonate.

La paroi de support 4 est revêtue extérieurement d'un revêtement noir et mat, par exemple en feutrine. La couleur noire astreint l'individu à regarder dans le ou les orifice(s) 5. L'utilisation de feutrine est particulièrement avantageuse, lorsque les lentilles sont posées sur la paroi de support 4, afin d'éviter leur glissement.

A l'aide de tels dispositifs, l'invention consiste plus particulièrement en une démonstration et/ou un test de l'abrasion d'une lentille ophtalmique par visualisation par un individu, consistant à disposer la lentille à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres, de préférence d'environ 25 millimètres, au-dessus d'une cible de visualisation 3 présentant un fond blanc et mat et des motifs noirs et mats et à visualiser la cible 3 à une distance comprise entre 20 et 80 centimètres, afin de déterminer la qualité d'abrasion, par considération du contraste de l'image visualisée. Cette démonstration ou ce test est effectué de préférence en vision de près et la distance entre l'œil de l'individu et la cible est comprise entre 33 et 40 centimètres, selon la taille de l'individu.

La distance de 25 millimètres permet de mettre en évidence une différence de contraste entre l'image visible au travers des lentilles.

A titre d'exemple, l'angle d'observation par rapport à la verticale est de l'ordre de 30°.

5 Il s'avère que ce procédé donne de bons résultats, lorsque la surface visualisée de la cible comporte entre 20 à 45% de motifs noirs par rapport à la surface visualisée totale, comme les échantillons de cible représentés sur les figures 4. De préférence, il est choisi une cible dont la surface visualisée comporte sensiblement 70% de blanc et 30% de noir. Les motifs de ces cibles
10 présentent au moins un léger espace blanc entre eux.

La cible de visualisation peut être un texte dont la taille des caractères est équivalente à une échelle de Parinaud de niveau P6 visualisée à 33 cm, telle qu'illustrée sur la figure 4A. L'échelle de Parinaud est un test classique utilisé pour l'évaluation de l'acuité en vision de près.

15 La cible de visualisation est imprimée de préférence sur un papier sans azurant, afin d'avoir une bonne blancheur. Ce papier est de préférence de rugosité nulle et sans grain. L'utilisation des couleurs noire et blanche assure un contraste de 100% des motifs par rapport au fond blanc.

Lors de l'utilisation de tels dispositifs, il est recherché de s'affranchir de
20 tout reflet résiduel.

L'éclairage est de préférence naturel. Dans le cas d'un éclairage artificiel, il est préférable qu'il soit non direct à une distance de l'ordre de 1,50 mètres et d'utiliser des ampoules de type lumière du jour D40 comme il est classiquement utilisé dans les magasins d'opticiens.

25 Hors le cas de personnes ayant un problème spécifique de vision, l'utilisation s'applique en vision binoculaire, avec une acuité optimale de vision, avec ou sans correction.

Avantageusement, chaque lentille testée est de puissance nulle.

L'invention ne se limite pas aux caractéristiques des modes de
30 réalisation précisément décrits.

Au lieu d'opérer par vision humaine, il est possible d'utiliser un système de caméra et de logiciel d'analyse d'images pour considérer la cible 3 au travers de la ou des lentille(s) et tester ainsi de façon plus automatique une lentille.

5 Tel qu'il a été décrit ci-dessus, le dispositif peut être utilisé en tant qu'outil de démonstration chez les opticiens, pour démontrer les propriétés anti-abrasion, ou pour montrer des performances de durabilité de lentilles.

10 Un tel dispositif peut également être utilisé pour évaluer la couleur résiduelle des verres ou la couleur du traitement anti reflets. Dans ces cas, la cible de visualisation sera adaptée au but recherché et peut par exemple être colorée.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de démonstration et de test des qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique par visualisation, comportant une paroi d'appui (2) sur une surface fixe pourvue, sur sa face opposée à l'appui, d'une cible de visualisation (3) et une paroi de support (4) de ladite lentille disposée à une distance comprise entre 20 à 50 millimètres de ladite face de ladite paroi d'appui (2) pourvue de la cible, **caractérisé en ce** qu'il est constitué d'une pièce support (1) constituée d'un profilé de section en U formant par ses branches ladite surface d'appui (2) et ladite paroi de support (4), cette dernière étant pourvue d'au moins un orifice (5) de dimension inférieure à celle de ladite lentille et ladite surface d'appui et ladite surface de support étant inclinées l'une par rapport à l'autre d'un angle compris entre 0° et 25°.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite pièce de support (1) est en matière plastique transparente.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite paroi de support (4) est revêtue extérieurement d'un revêtement noir et mat.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite paroi de support (4) est inclinée par rapport à ladite paroi d'appui (2).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite distance est d'environ 25 millimètres.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que ledit orifice (5) est circulaire.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ladite lentille est fixée à ladite paroi de support (4).
8. Dispositif de démonstration et de test de l'abrasion d'une lentille ophtalmique par visualisation, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la cible (3) présente un fond blanc et mat et des motifs noirs et mats.

9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que la surface visualisée de la cible (3) comporte sensiblement 20 à 45% de motifs noirs.
10. Dispositif selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que lesdits motifs présentent un espace blanc entre eux.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que la cible est une échelle d'acuité.
12. Utilisation d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, comportant un dit orifice (5), pour démontrer et tester les qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique, caractérisé en ce qu'elle consiste à considérer une dite lentille sensiblement centrée sur le dit orifice (5) et à visualiser la cible (3).
13. Utilisation d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, comportant deux dits orifices (5A, 5B), pour démontrer et tester les qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique, caractérisé en ce qu'elle consiste à considérer une dite lentille de référence (LR) sensiblement centrée sur l'un des dits orifices et à considérer une dite lentille à tester (L) sensiblement centrée sur l'autre des dits orifices, à regarder successivement la cible (3) au travers de chaque lentille et à déterminer la qualité de ladite lentille testée (L), par considération de l'image visualisée.
14. Utilisation pour démonstration et test de l'abrasion d'une lentille, d'un dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que ladite lentille de référence (LR) et ladite lentille à tester (L) ont subi un même test d'abrasion.
15. Utilisation d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, comportant deux rangées parallèles de n dits orifices (5A à 5E, 6A à 6E), pour démontrer et tester les qualités cosmétiques d'une lentille ophtalmique, caractérisé en ce qu'elle consiste à considérer n dites lentilles de référence classées, sensiblement centrées sur les dits orifices d'une rangée (5A à 5E) et à poser une dite lentille testée sensiblement centrée sur les dits orifices de l'autre rangée (6A à 6E), à regarder successivement la cible (3) au travers de chaque lentille et à déterminer la lentille de référence correspondant à la lentille testée, par comparaison de l'image visualisée.

16. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, caractérisé en ce que ladite visualisation est effectuée en vision de près par un observateur humain.
17. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 12 à 16, caractérisé en ce que chaque dite lentille est de puissance nulle.

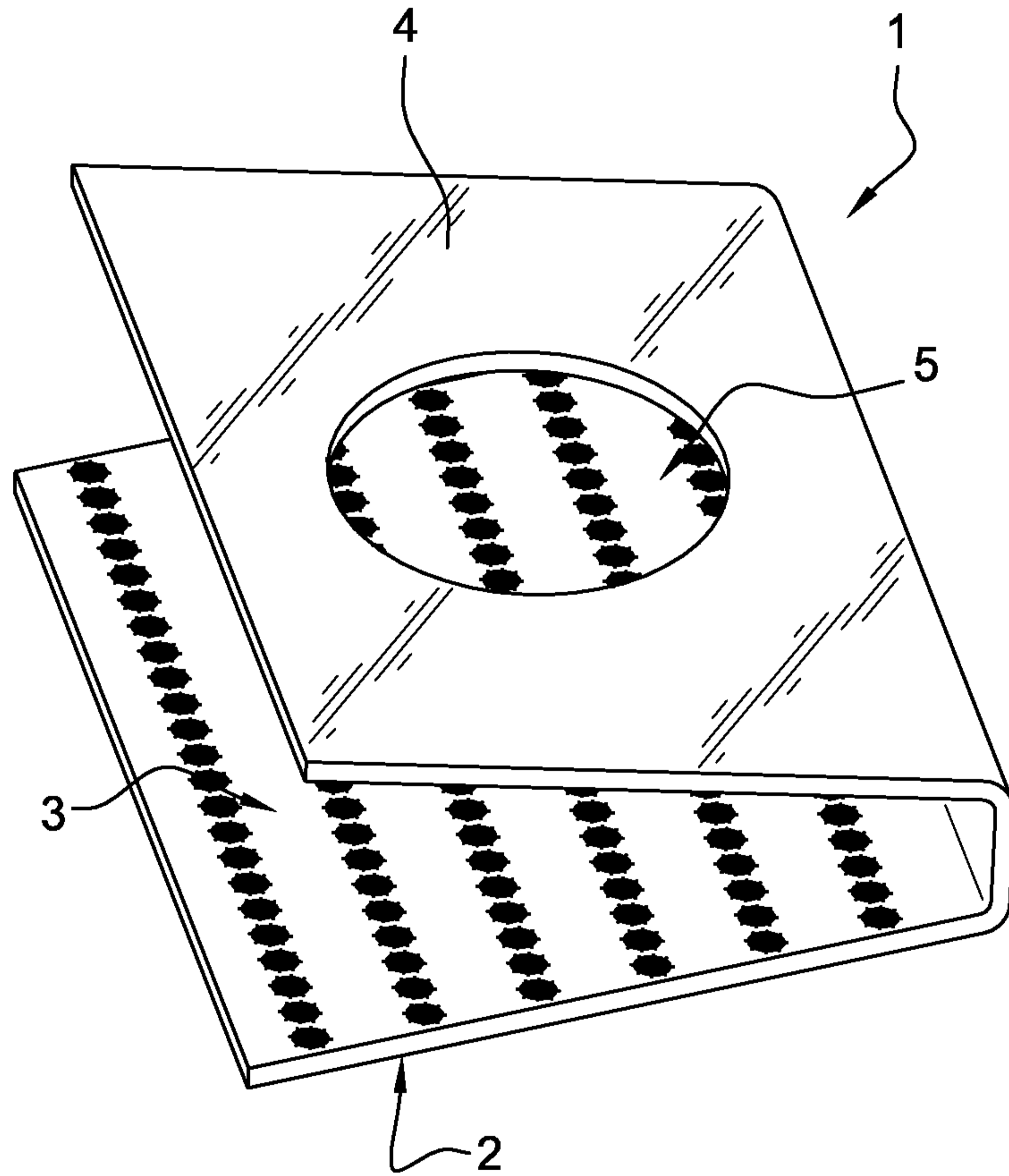


Fig. 1

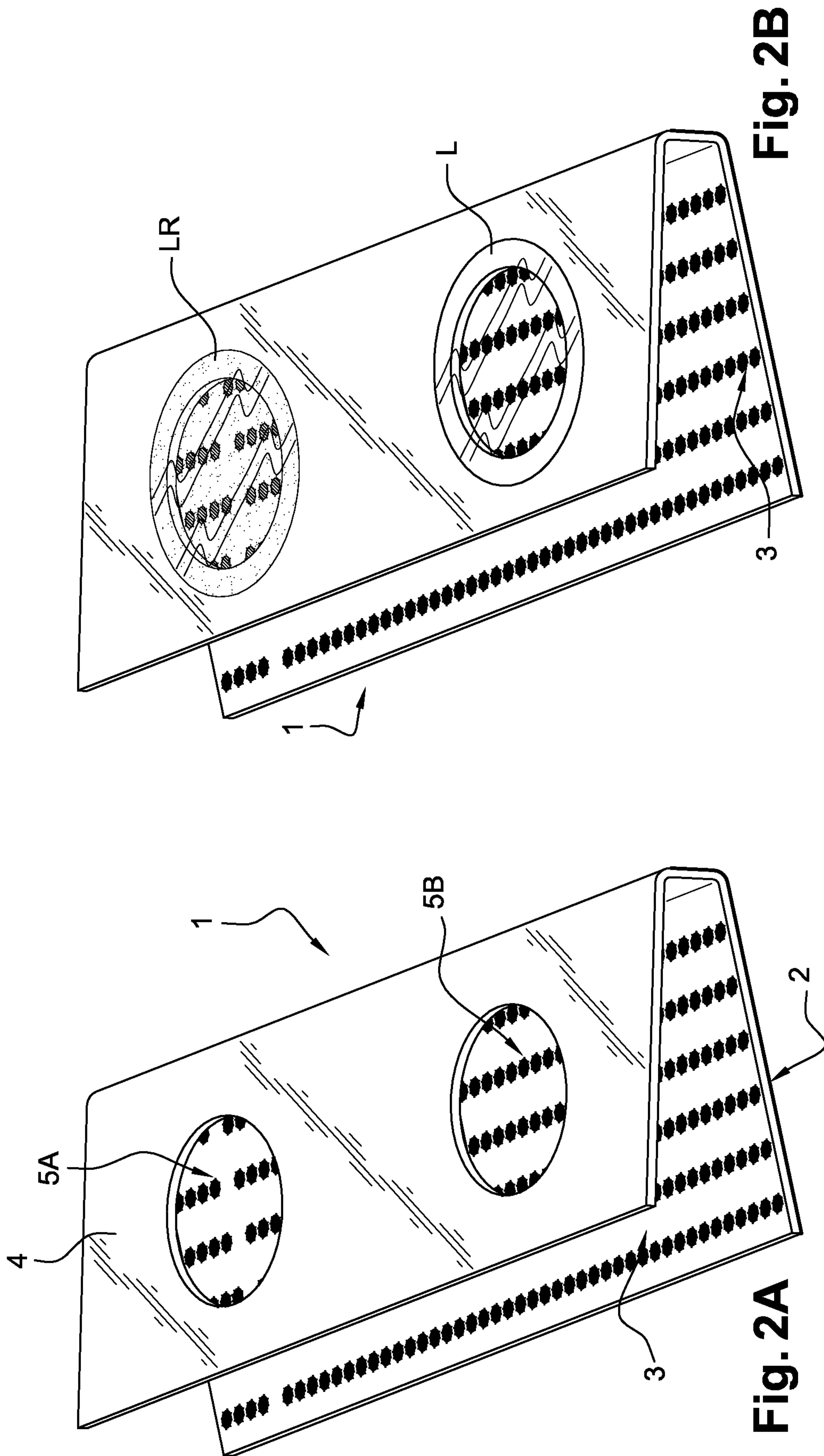


Fig. 2B

Fig. 2A

3 / 6

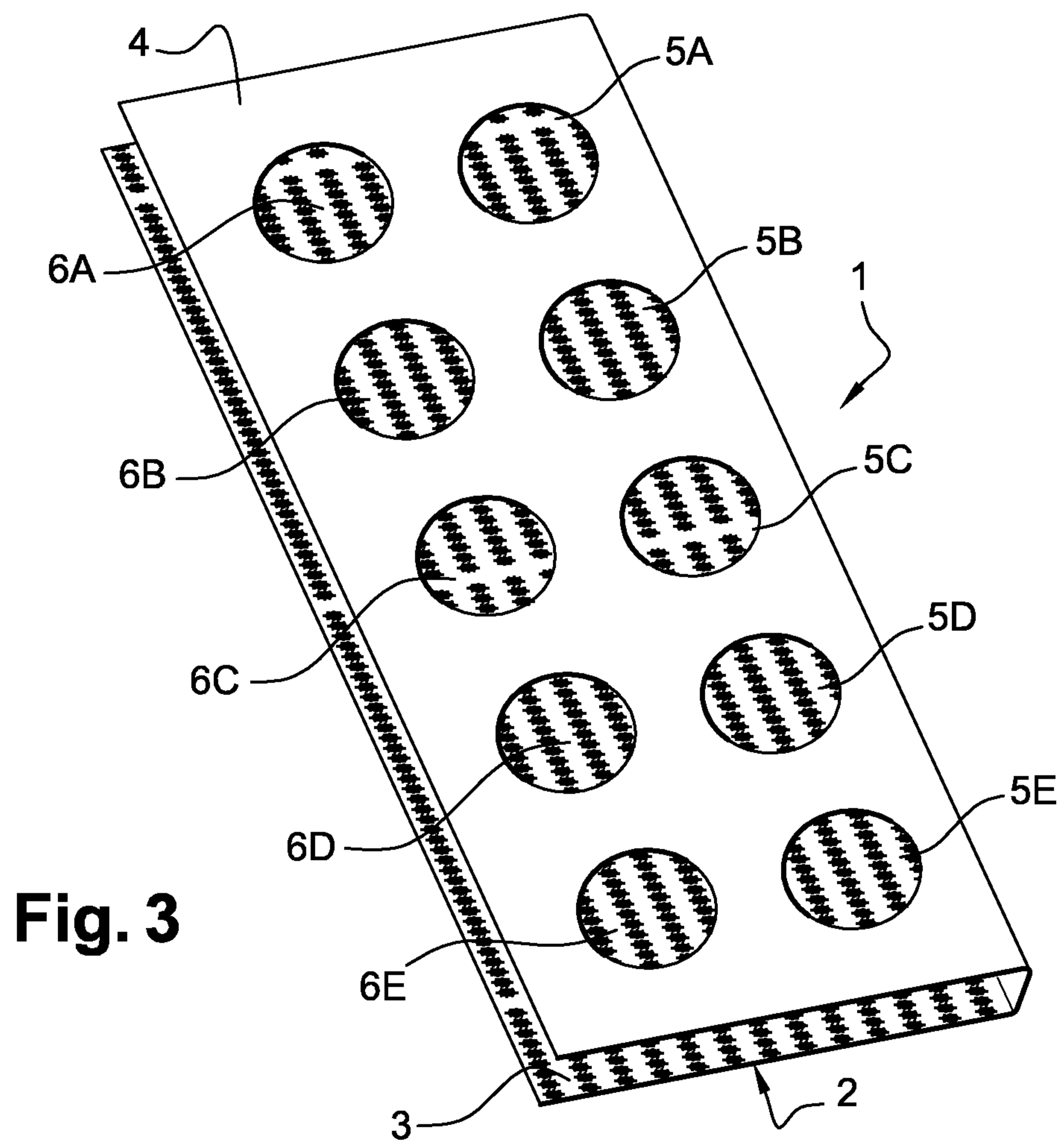
**Fig. 3**

Fig. 4A

Souvent tournés vers l'esthétique, les traitements des verres contribuent aussi à améliorer vos capacités visuelles ou à vous simplifier la vie côté pratique. Le traitement durcisseur, réservé aux verres organiques est quasi-systématique sur les verres Essilor. Ce traitement améliore la durée de vie de vos verres en augmentant leur résistance aux rayures. L'antireflet : avec ce traitement, vous bénéficiez d'une vision plus précise grâce à des verres plus transparents. Votre regard est ainsi mis en valeur. Sur les verres organiques Essilor, ce traitement est couplé au traitement durcisseur et à un anti-salissures. Souvent tournés vers l'esthétique, les traitements des verres contribuent aussi à améliorer vos capacités visuelles ou à vous simplifier la vie côté pratique. Le traitement durcisseur, réservé aux verres organiques est quasi-systématique sur les verres Essilor. Ce traitement améliore la durée de vie de vos verres en augmentant leur résistance aux rayures. L'antireflet : avec ce traitement, vous bénéficiez d'une vision plus précise grâce à des verres plus transparents. Votre regard est ainsi mis en valeur. Sur les verres organiques Essilor, ce traitement est couplé au traitement durcisseur et à un anti-salissures. Souvent tournés vers l'esthétique, les traitements des verres contribuent aussi à améliorer vos capacités visuelles ou à vous simplifier la vie côté pratique. Le traitement durcisseur, réservé aux verres organiques est quasi-systématique sur les verres Essilor. Ce traitement améliore la durée de vie de vos verres en augmentant leur résistance aux rayures.

Fig. 4B

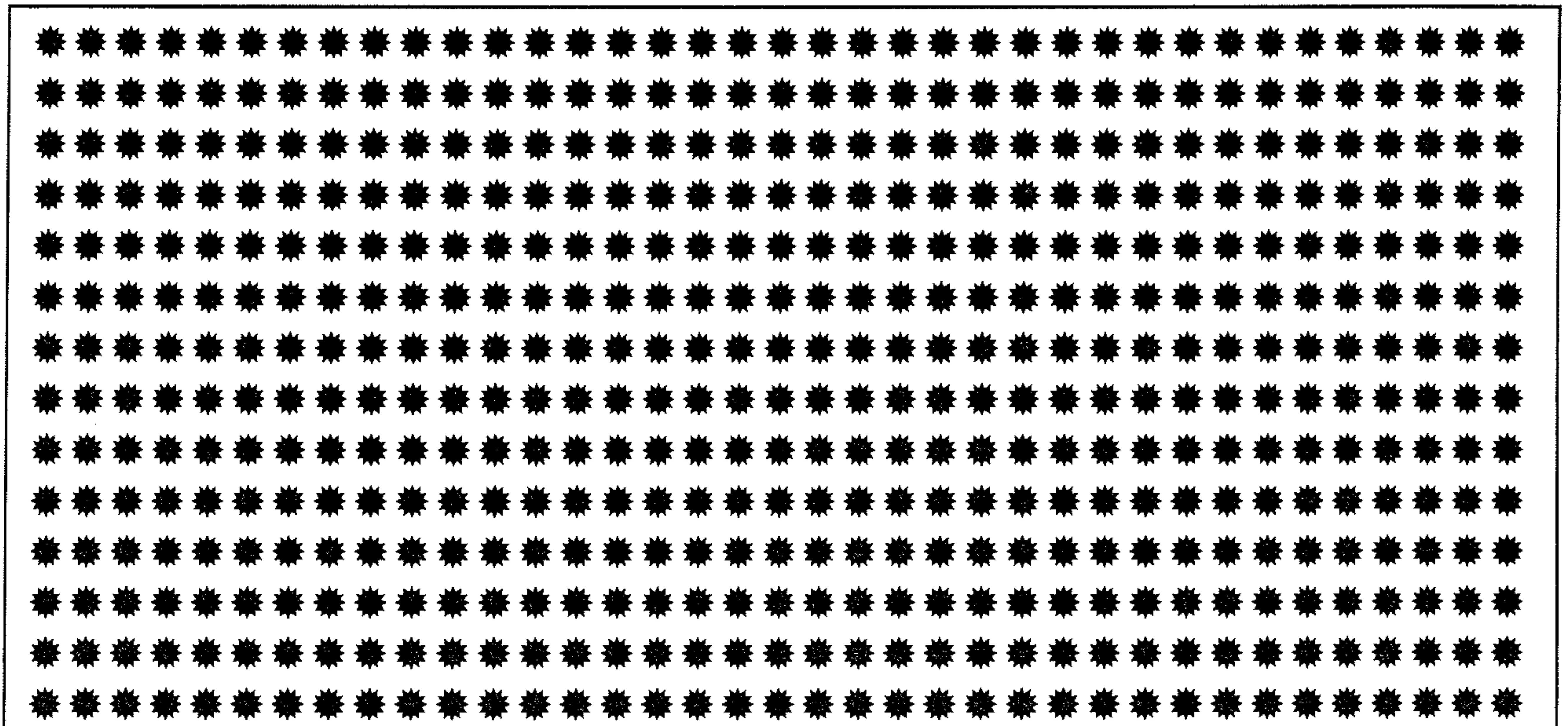


Fig. 4C

